



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Universitätsbibliothek Paderborn

L' Année Chretienne Contenant Des Reflexions pour tous les Dimanches & les principales Festes de l'Année

Tirées de l'Ecriture & des Saints Peres

Fontaine, Nicolas

Paris, M.DC.XCIII.

Pour le leudy de la semaine de la Passion.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-49910](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-49910)

do non erat invitata. Sed vulnera habebat, & illuc venerat ubi medicus recumbebat. Pudenter impudens & piè improba sine opprobrii & repulse metu, extraneam domum illa vi petulans penetravit quâ rapitur regnum celorum.
 Elle fait voir ainsi aux penitens, que si cela leur estoit permis & s'ils le pouvoient sans scandale & sans indiscretion, ils feroient sçavoir à tout le monde quels ont esté leurs pechez. Mais il suffit à Dieu qu'il voye en eux cette bonne volonté & cette disposition d'esprit; qui doit au moins les porter à ne déguiser rien de tout ce qui se passe en eux, à celuy qu'ils ont choisi pour leur tenir la place de JESUS-CHRIST.

2. Toutes les circonstances de la penitence de la Madelaine sont autant de regles pour les penitens. Ses prosternemens aux pieds de JESUS-CHRIST. Cette modestie qui fait qu'elle n'ose approcher de luy que par derriere; ces larmes qui ne cessent point de couler; ces baisers si frequens de ses pieds *facrez non cessavit osculari pedes meos*, ces cheveux épars pour les essuyer après les avoir arrosez de ses larmes, enfin ces parfums precieux qu'elle y répand avec profusion, sont autant d'objets

que l'on doit considerer avec une attention qui nous fera rougir de nostre tiedeur mesme dans nostre penitence. Car cette humble penitente à tout hors des paroles, & nous souvent nous n'avons que des paroles. Cependant la Madelaine fait voir qu'un pecheur converti ne doit plus parler que par des œuvres, & qu'il doit conter les fruits & non les discours de la penitence.

3. La Madelaine dans sa penitence nous apprend à changer par un saint artifice tout ce qui nous a servi à offenser Dieu, en autant de sujets de luy satisfaire ensuite, & à multiplier nostre penitence en autant de manieres que nous avons multiplié nos pechez. *Quot in se habuit oblectamenta, tot de se invenit holocausta. Convertit ad virtutum numerum, numerum criminum, ut totum serviret Deo in pœnitentia quicquid ex se Deum offenderat in culpa. Unguentum quod sibi turpiter exhibuerat, hoc jam Deo laudabiliter offerebat.*

Greg. hom.
33.

4. Mais ce qui est capital dans la Madelaine, & ce que les penitens y doivent imiter davantage, est qu'elle a conservé sa premiere humilité après les paroles si expresses de la remission de ses pechez. Elle s'en retourne de ce lo-

LE JEUDY DE LA SEM. DE LA PAS. 353
gis avec la mesme contenance, le même silence, & les mesmes sentimens, & elle a conservé pendant toute sa vie cet humble sentiment d'elle-mesme. Il n'y a point de plus grande humilité à un penitent, & à un penitent qui a fait mesme quelque chose d'extraordinaire dans sa penitence, que de continuer toujours dans la mesme humilité, quand Dieu mesme l'auroit assuré du pardon. Les mesmes sentimens du dedans doivent paroistre par la mesme moderation au dehors, au milieu mesme des injures des hommes comme la Madeleine qui n'est touchée ny de leurs mépris ny de leurs loüanges, mais qui se rehausse comme les Anges au dessus des biens & des maux du monde.

5. On ne peut desirer de paroles plus formelles pour faire voir que la Madeleine avoit receu une parfaite remission de ses pechez, & neanmoins elle ne laisse pas de faire penitence toute sa vie. Elle laisse les innocens demeurer dans les villes, pour pleurer ses pechez dans la solitude, selon l'avis du sage qui nous commande de craindre toujours pour les pechez mesmes qui nous sont remis. *De propitiato peccato noli esse sine metu.* C'est ainsi que se seroit

354 L'ANNE'E CHRESTIENNE
gouverné le bon larron s'il avoit vécu,
& que s'est conduit en effet David,
après qu'un Prophete l'eut assuré de la
part de Dieu que son peché luy avoit
esté pardonné.

6. Il y a toujourns deux sujets d'humilité pour un pecheur converti. L'un regarde la grace de Dieu sans laquelle il reconnoist qu'il ne peut rien faire de bon, & que quelque soin qu'il ait pris de se fortifier après avoir obtenu la remission de ses pechez, il doit toujourns dépendre de Dieu, qui donne sa grace à qui il luy plaist. L'autre regarde les pechez qu'on a commis qui obligent à deux choses, l'une à faire une longue penitence pour se fortifier après mesme que Dieu les a pardonnez; l'autre à croire que quand on auroit fait une aussi longue penitence que la Madelaine, Dieu se reserve toujourns le droit de nous laisser s'il le veut. C'est pourquoy on est toujourns obligé de se regarder devant Dieu comme un pecheur, de peur que si on entroit dans d'autres sentimens, on n'éloignast de soy les graces de Dieu, dont la seule privation pourroit faire tomber une ame dans le peché, quoy-qu'elle eut taché de se fortifier par une longue penitence. Ainsi

on n'apprend pas seulement de la Madeleine comment il se faut convertir, mais encore comment il faut après ces premiers mouvemens de conversion, demeurer toujous dans les mesmes sentimens d'humilité & de penitence.

7. Pour estre ferme dans ces premieres ferveurs de nostre conversion, nous devons travailler non seulement à conserver, mais encore à faire croistre de plus en plus nostre amour. C'est ce nouvel accroissement de nostre charité qui nous assurera de plus en plus le pardon de nos pechez precedens, & qui nous empeschera davantage de tomber dans de nouveaux. Car selon l'expression de saint Gregoire Pape, l'amour ardent est un feu qui consume au dedans de nous la rouille de nos pechez & plus ce feu est violent, plus le peché se détruit. *Tantò amplius peccati rubigo consumitur, quantò peccatoris cor magno charitatis igne concrematur.* Et comme cet amour détruit en nous les pechez passez, il nous rend aussi plus sages & plus vigilans pour les éviter à l'avenir; *Vnde ardentior ad amorem, inde sagacior ad cautelam.*

Greg. Hom. 33.

Bern. serm. 14. in Cant.

écu,
vid,
le la
voit

mi-
un
elle
de
oris
re-
urs
ace
les
it à
gue
me
e à
me
lai-
de
roy
der
de
res
ra-
ion
s le
se
infi